

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°27/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 7 Avril 2023
Date de convocation : 7 Avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Bernard, Coutagne, Diana, Eymard, Lecoq, Pignon, Saffré, Walter, Mmes Carlet/Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Gournay, Lerda, Lombard, Lubrano, Pellegrino
Pouvoirs : Mme Armandi à Mme Carlet/Flak, Mme Lekim à Mme Gaisnon, Mme Noto-Campanella à Mr Pignon, Mr Espoto à Mr Canal, Mr Masut à Mr Walter, Mr Mokrani à Mme Pellegrino
Absent excusé : Mr Baude
Secrétaire de séance : Mr Jean Saffré

Attribution d'une subvention à la Boulègue pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en ce début d'année, la Municipalité est amenée à verser, à certaines associations qui en font la demande, une subvention de l'exercice afin de leur permettre de faire face à leurs obligations financières du 1^{er} trimestre 2023.

A cet effet, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention à l'association suivante :

- Association la Boulègue : 3 500 euros

Monsieur le Maire précise que les crédits seront prévus au budget communal, exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide d'attribuer une subvention à l'association La Boulègue pour l'exercice 2023 d'un montant de 3 500 euros.
- Précise que les crédits seront prévus au budget communal, exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance,

Jean SAFFRE



Le Maire,



Jean-Louis CANAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°28/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 7 Avril 2023
Date de convocation : 7 Avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Bernard, Coutagne, Diana, Eymard, Lecoq, Pignon, Saffré, Walter, Mmes Carlet/Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Gournay, Lerda, Lombard, Lubrano, Pellegrino
Pouvoirs : Mme Armandi à Mme Carlet/Flak, Mme Lekim à Mme Gaisnon, Mme Noto-Campanella à Mr Pignon, Mr Espoto à Mr Canal, Mr Masut à Mr Walter, Mr Mokrani à Mme Pellegrino
Absent excusé : Mr Baude
Secrétaire de séance : Mr Jean Saffré

Vote du Budget Primitif 2023 du cimetière communal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif du cimetière communal pour l'exercice 2023 équilibré en recettes et en dépenses, ainsi qu'il suit :

- Section d'Exploitation :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 330 600,58€

- Section d'Investissement :

TOTAL DES DEPENSES ET DES RECETTES 230 600,58€

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Approuve, **A L'UNANIMITE**, le budget primitif du cimetière communal pour l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Jean SAFFRE



Le Maire,



Jean-Louis CANAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°29/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 7 Avril 2023
Date de convocation : 7 Avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Bernard, Coutagne, Diana, Eymard, Lecoq, Pignon, Saffré, Walter, Mmes Carlet/Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Gournay, Lerda, Lombard, Lubrano, Pellegrino
Pouvoirs : Mme Armandi à Mme Carlet/Flak, Mme Lekim à Mme Gaisnon, Mme Noto-Campanella à Mr Pignon, Mr Espoto à Mr Canal, Mr Masut à Mr Walter, Mr Mokrani à Mme Pellegrino
Absent excusé : Mr Baude
Secrétaire de séance : Mr Jean Saffré

Dénomination de l'aire de jeux Avenue de la Bégude

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la dénomination de l'aire de jeux située Avenue de la Bégude, dont le terrain appartenait à Monsieur Paul Brignol.

Monsieur le Maire propose la dénomination suivante :

« Les jardins de Pèbre »

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Décide de dénommer l'aire de jeux située Avenue de la Bégude :

« Les jardins de Pèbre »

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance,

Jean SAFFRE



Le Maire,



Jean-Louis CANAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°30/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 7 Avril 2023
Date de convocation : 7 Avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Bernard, Coutagne, Diana, Eymard, Lecoq, Pignon, Saffré, Walter, Mmes Carlet/Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Gournay, Lerda, Lombard, Lubrano, Pellegrino
Pouvoirs : Mme Armandi à Mme Carlet/Flak, Mme Lekim à Mme Gaisnon, Mme Noto-Campanella à Mr Pignon, Mr Espoto à Mr Canal, Mr Masut à Mr Walter, Mr Mokrani à Mme Pellegrino
Absent excusé : Mr Baude
Secrétaire de séance : Mr Jean Saffré

Extension des réseaux GRDF Avenue Coq : autorisation donnée à Monsieur el Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec GRDF

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'extension des réseaux doivent être réalisés par GRDF sur les parcelles communales situées Avenue Coq, cadastrées section AX n°s 214, 215 et 315.

Les travaux consistent en la pose d'une canalisation et ses accessoires techniques sur une bande de 4 mètres.

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de servitudes à intervenir avec GRDF fixant les modalités techniques de cet ouvrage, les droits consentis par la commune à cette dernière étant établis à titre gracieux

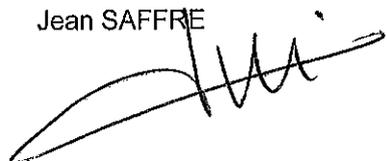
LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec GRDF pour les travaux à réaliser Avenue Coq tels que décrits ci-dessus,
- Précise que les droits consentis par la commune à GRDF sont établis à titre gracieux.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance,

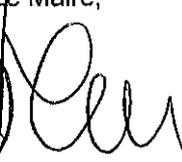
Jean SAFFRE



Le Maire,



Jean-Louis CANAL



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°31/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 7 Avril 2023
Date de convocation : 7 Avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Bernard, Coutagne, Diana, Eymard, Lecoq, Pignon, Saffré, Walter, Mmes Carlet/Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Gournay, Lerda, Lombard, Lubrano, Pellegrino
Pouvoirs : Mme Armandi à Mme Carlet/Flak. Mme Lekim à Mme Gaisnon, Mme Noto-Campanella à Mr Pignon, Mr Espto à Mr Canal, Masut à Mr Walter, Mokrani à Mme Pellegrino
Absent excusé : Mr Baude
Secrétaire de séance : Mr Jean Saffré

Implantation de câbles souterrains Avenue de Larciano, quartier le Jas : autorisation donnée à Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique doivent être réalisés par ENEDIS sur la parcelle communale située Avenue de Larciano, quartier le Jas, cadastrée section AV n° 693.

Les travaux consistent en la pose de câbles souterrains sur une longueur totale de 31 ml (voir plans joints).

En conséquence, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de servitudes ci-annexée à intervenir avec ENEDIS fixant les modalités techniques et financières de cet ouvrage.

Monsieur le Maire précise que ENEDIS versera à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 31 euros (trente et un euro).

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouf l'exposé de Monsieur le Maire,
- Après en avoir délibéré,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS pour les travaux à réaliser Avenue de Larciano, Quartier le Jas tels que décrits ci-dessus,
- Précise que ENEDIS versera à la commune une indemnité unique et forfaitaire de 31 euros (trente et un euro)

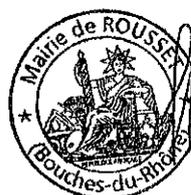
ADOpte A L'UNANIMITE.

Le secrétaire de séance,

Jean SAFFRE



Le Maire,



Jean-Louis CANAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°32/2023

Afférents au conseil Municipal : 27
En exercice : 25
Date d'affichage : 7 Avril 2023
Date de convocation : 7 Avril 2023

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de ROUSSET, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CANAL, Maire.
Présents : Mrs Bernard, Coutagne, Diana, Eymard, Lecoq, Pignon, Saffré, Walter, Mmes Carlet/Flak, Feraud, Flageat, Gaisnon, Gournay, Lerda, Lombard, Lubrano, Pellegrino
Pouvoirs : Mme Armandi à Mme Carlet/Flak, Mme Lekim à Mme Gaisnon, Mme Noto-Campanella à Mr Pignon, Mr Espto à Mr Canal, Masut à Mr Walter, Mokrani à Mme Pellegrino
Absent excusé : Mr Baude
Secrétaire de séance : Mr Jean Saffré

Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la modification des emplois suivants :

***FERMETURE DE POSTE : effet au 1/3/2023**

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial

***FERMETURE DE POSTES : effet Avril 2023**

- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} Classe
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe

***OUVERTURE DE POSTES: effet Avril 2023 « AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE POUR L'ANNEE 2023 » . (Arrêté du Président n°2023-09)**

- 3 postes d'Agent de Maîtrise

***TRANSFORMATION DE POSTES : effet au 1/05/2023**

1 poste d'Adjoint Technique Territorial CDD

en

1 poste d'Adjoint Technique Territorial Stagiaire

1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial Stagiaire

en

1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial Titulaire